

RIEL, L'ANGLETERRE ET LE CANADA

Sous ce titre, l'Univers et le Gaulois, de Paris, ont publié, sous la signature du député d'Ottawa, M. J. Tassé, la lettre suivante, qui est de nature à faire connaître la question Riel sous son véritable jour, en autant du moins que l'Angleterre y est concernée :

Paris, 24 octobre 1885.

Monsieur le directeur,

Dans votre numéro de vendredi, vous écrivez au sujet du renvoi de l'appel porté par Riel devant le conseil privé d'Angleterre : "Les Anglais ne se piquent pas de générosité et ils n'épargnent jamais l'ennemi à terre ; mais il leur faudra compter avec l'indignation que soulèverait au Canada une exécution au moins "intelligible".

D'autres de vos confrères tiennent à peu près le même langage. M. Rochefort saisi même cette occasion pour dénoncer avec une véhémence extrême S. M. la reine Victoria et S. A. R. le prince de Galles. Vieille habitude de tout propos, la royauté dans la boue.

Or, laissez moi dire hautement que ces attaques sont injustes. Elles sont inspirées, j'en suis persuadé, par le désir de servir la cause française, mais elles ne sauraient atteindre leur but sous cette forme. En effet, elles pèchent par la base, partant d'une connaissance inexacte des faits. Il me sera facile, je crois, de vous en convaincre.

Ni la reine Victoria, ni le prince de Galles, ni lord Salisbury n'ont eu à s'ingérer dans l'affaire Riel. Pas plus que M. Rochefort lui-même.

Pour la bonne raison que le Canada est aujourd'hui tellement libre que l'intervention de la métropole ne s'exerce plus en pareille matière. Cette intervention ne serait pas tolérée, sauf pour des causes bien exceptionnelles. Cela peut vous surprendre, mais cela est le droit de grâce un condamné n'appartient plus à la reine ou à son représentant le gouverneur-général. L'Angleterre s'en est déstituée, il y a quelques années, sur les représentations des autorités canadiennes. Lui demander maintenant d'intervenir serait rétrograder les avantages acquis. C'est un pas en arrière que je ne saurais approuver.

Je suis bien fâché pour M. Rochefort. Mais il n'a pas le droit d'écrire à ce sujet, en son irrévérencieux langage, que "la vieille Victoria, qui a comme ch. z nous, M. Grévy, le droit d'arracher les condamnés à la mort, aime, au contraire, à faire de leur supplice un de ses principaux amusements."

Tant de férocité n'entre pas dans l'âme de la Reine !

Seuls les ministres du Canada sont responsables de toute décision qui pourra être prise. Seuls ils peuvent commuer la sentence ou la laisser prendre son cours. Quoi qu'il arrive, il est donc injuste de rejeter cette responsabilité sur l'Angleterre. C'est s'attaquer à un fantôme.

On paraît ignorer—nous sommes à une telle distance !—que la question soumise au conseil privé n'impliquait aucunement le pardon de Riel. Elle était d'un caractère strictement légal. Je reconnais toutefois son importance, car si la prétention des avocats de Riel avait été maintenue, il eût fallu recommencer le procès.

Tout sujet anglais a droit d'intenter appel au conseil privé et de toute décision judiciaire qu'il croit contraire à la loi ou à la justice. Riel ne peut plus même invoquer ce titre, étant devenu citoyen américain il y a quelques années. Cela n'a pas empêché ses avocats de recourir au conseil privé et d'y plaider que la cour qui a condamné le chef méritait à Regina, territoires du Nord-Ouest, n'était pas constituée légalement. Tel est le principal point qui a été soulevé.

Cette cour a été instituée en 1877 par le Parlement du Canada, sur la proposition d'un ministre

Madame Thomas Byfield née DUMOUCHEL, 147 Rue Sparks Ottawa.

Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complets.

Dame Thomas Byfield.

3 juin

libéral. La loi porte qu'un procès au criminel dans ces territoires sera décidé par six jurés au lieu de douze. Ceux-là mêmes qui ont fait cette loi la dénoncent aujourd'hui avec le plus de violence. Quant à l'Angleterre, elle y est tout aussi étrangère que le Grand Mogol.

Le conseil privé a décidé que la constitutionnalité de cette loi était inattaquable, que le Parlement canadien, en créant cette cour, avait agi dans la limite de ses attributions. Voilà, d'après ce que je peux savoir, toute la portée de son arrêt.

L'intervention des autorités anglaises au Canada n'est possible que dans les matières où l'honneur et les intérêts de la Couronne sont en jeu. Dans l'espèce, Riel n'a pas pris les armes contre l'Angleterre mais bien contre le Canada. Ce ne sont pas les troupes anglaises mais les milices canadiennes, qui ont dompté la révolte. S'il est des circonstances qui peuvent donner à ce cas un caractère impérial, elles ne sont pas encore connues. Si active, si tracassière, si arbitraire qu'elle ait été dans le passé, l'intervention de l'Angleterre se fait de plus en plus rare.

Nous cotoyons l'indépendance. Il n'y a pas très longtemps, notre ancien gouverneur-général, le marquis de Lorne, fut forcé par M. Gladstone de signer un document émanant de ses ministres et qu'il n'approuvait pas. Les produits britanniques sont taxés à nos frontières tout autant que les articles des autres pays. Pas de privilèges, pas de droits différentiels. Il en résulte parfois bien des récriminations de la part des industriels de Manchester et de Birmingham, qui seraient si heureux de pouvoir nous exploiter. Mais le gouvernement impérial n'y pouvant rien, est obligé de faire sourde oreille. Je ne veux d'autre preuve de notre extrême liberté d'action.

Disons-le bien haut, le Canada consulte surtout ses intérêts dans sa politique. Il ne connaît guère ni d'autre loi ni d'autre mobile. Voilà ce que je prie nos amis de la presse française—et ils sont légion—de ne pas oublier.

Mes compatriotes seront donc bien surpris d'apprendre, par l'article de M. Rochefort, qu'ils gémissent sous un joug affreux et qu'ils sont victimes d'une administration aussi oppressive et spoliatrice que celle de l'Irlande. C'est là heureusement de l'histoire ancienne. Le nouveau député de Paris ferait bien d'être plus de son temps.

Autrefois, nous avons eu beaucoup à nous plaindre de l'Angleterre. Notre pays était un peu administré comme l'Irlande, c'est-à-dire fort mal. Un bon jour, nos paysans, las d'un régime vexatoire, trébuchaient de balles l'un l'autre. M. Rochefort eut pu alors trouver des associés pour manger de l'Anglais. Mais ce temps n'est plus. Ce même drapeau, ils l'ont vaillamment soutenu depuis. Aux jours de fête, ils l'arboraient à côté des couleurs françaises.

Quoi qu'en dise M. Rochefort, il n'est pas aujourd'hui de pays plus libre que le Canada. Il est bon que les Français qui songent à venir s'établir chez nous le sachent pleinement. Nous sommes plus libres qu'aucune colonie française. Nous sommes plus libres que la France elle-même. sous ce rapport, la fille peut offrir plus d'une leçon à la mère.

Du lien colonial, nous avons tous les avantages, le protectorat anglais notamment, après en avoir supprimé à peu près tous les inconvénients. Nous pouvons ainsi grandir aux côtés du géant américain, sans crainte d'être étouffés par lui. Cette crainte pourrait n'être pas puérile pour qui sait le sort réservé à la Louisiane. "J'embrasse mon rival mais c'est pour l'étouffer." Ce lien peut être rompu d'un commun accord le jour où nous le voudrons. Véritable mariage libre. C'est du moins ce que nous a intimé naguère le gouvernement Gladstone. Il est possible que l'on ne se presse pas de renouveler cette invitation.

Notre loyauté ne saurait être affectée de sentiment. Elle repose sur nos seuls intérêts. Les esprits les plus clairvoyants nous la conseillent. Elle est parfaitement raisonnée par une population qui a trop souffert, qui a trop combattu pour ne pas savoir ce qu'il lui faut et dans le présent et dans l'avenir.

A l'ombre du drapeau anglais, nous pouvons rester catholiques, rester français, conserver nos institutions, lutter d'une noble émulation avec les autres races, nous améliorer à leur contact, si accablés que notre origine nous ait faits, pratiquer la liberté dans son acception la plus belle et la plus large ; bref, marcher d'instinct, dans le calme et le travail, vers nos destinées. Voilà pourquoi, tout en étant du meilleur de votre sang, de la moëlle surtout normande,

moëlle éminemment expansive, envahissante même, nous pouvons faire bon ménage avec John Bull—ce qui vous est parfois difficile—et donner libre essor à notre commune activité dans la pleine moitié d'un continent.

La réséda tout le secret de notre ferme et inviolable attachement à nos institutions, les plus libres, je le répète, qui existent.

Voilà, en terminant, ce que je désire proclamer dans la presse française, qui travaille si noblement à réparer l'oubli du passé, tout en vous priant, monsieur le directeur, de croire à mes sentiments les plus distingués.

JOSEPH TASSÉ

député au parlement du Canada.

RIEL

Winnipeg, 13—Riel a reçu hier des lettres de sa mère et de sa femme.

Elles ont été écrites la veille du jour où on attendait son exécution. La lettre de sa mère exprime l'absolue conviction de la mission divine de son fils. Elle lui envoie sa bénédiction.

La lettre de sa femme est tout à fait émuante.

Lundi, Riel a fait un long discours au Père McWilliams. Sa mission, a-t-il dit, était de purifier l'église catholique romaine et de lui infuser un nouvel esprit.

AFFAIRES DE BIRMANIE

Rangoon, 13—La proclamation du roi Thibau a été signée par tous les membres de son cabinet.

Calcutta, 13—Lord Dufferin a enjoint au général Prendergast d'entrer sur le champ sur le territoire ennemi et de s'emparer aussitôt que possible de Mandalay. Celui-ci est déjà en route.

On rapporte que le roi Thibau a envoyé 15,000 hommes de troupes irrégulières pour ravager le territoire de la Birmanie anglaise ; ces soldats irréguliers appelés "Dacoits" sont des bandes de voleurs renommés pour leur hardiesse. Ils n'ont pas de bagages, vivant du pillage du pays ennemi. Ils se transportent d'un point à un autre avec une rapidité extraordinaire.

Rangoon, 13—Le général Prendergast et son état-major sont partis hier pour Thayetmyo.

La proclamation du roi de Birmanie fait allusion au Bouddhisme dans le but d'exciter le fanatisme des sectaires.

Terrible Incendie

\$2,000,000 DE DOMMAGES

Galveston, Texas, 13—Un incendie s'est déclaré dans cette ville, hier soir. Actuellement, plus de 60 blocs sont brûlés et on n'a pas encore réussi à arrêter le progrès des flammes. Presque toutes les principales résidences privées sont détruites. Les dommages se montent déjà à au-delà de \$2,000,000.

Galveston, 13—Les maisons détruites par la conflagration se chiffrent à plus de quatre cents. Un millier de familles se trouvent sans abri. La plupart ont perdu tout ce qu'elles avaient.

Jay Gould a souscrit \$5,000 pour venir en aide aux incendiés.

Galveston, 13—Les dommages causés par la conflagration sont évalués à environ deux millions de dollars.

Les assurances s'élèveront à environ \$980,730.

LE MONDE ET LA VILLE

Des groupes nombreux de bûcherons quittent chaque jour Ottawa pour les chantiers.

La société St Antoine a remis l'élection de ses officiers à jeudi prochain. Il n'y aura conséquemment pas d'assemblée demain.

On a besoin d'un commis d'expédition pour prendre charge du département des étoffes à robes, chez PIGEON, PIGEON & CIE

Le bateau à vapeur Gatineau est parti hier pour faire son dernier voyage à Montréal. Il reviendra à Ottawa lundi, et entrera de suite en hivernage.

Un homme de police monte la garde à la gare du Pacifique en la cité de Hull, pour empêcher les passagers de Montréal de se soustraire à la vaccination.

Nouveau savon électrique "Van-horne," à 6 cts, chez N. A. Savard.

M. O'Brien, qui réside près de Castleman, a vendu hier à M. Slattery deux superbes castors tués dans le voisinage de cette localité.

Nous invitons cordialement tous nos lecteurs à se rendre à la soirée de la salle St Jean Baptiste demain. Il y aura drame, musique et chant, et tout le monde s'amusera à foison. Qu'on se le dise.

On a besoin d'un commis d'expédition pour prendre charge du département des étoffes à robes, chez PIGEON, PIGEON & CIE

Il y avait nombreuse assistance à l'Opéra hier soir. Madame Watson a été chaleureusement applaudie, et on lui a présenté une superbe corbeille de fleurs avant la dernière chute du rideau.

Il y aura élection d'un commissaire des écoles lundi prochain à Hull, pour remplacer M. Dorion qui réside maintenant à Ottawa. M. Péchevin d'Orsonnens sera probablement appelé à remplir cette vacance.

Les propriétés de la Diphtérie du Dr N. Lacerte sont inappréciables pour toutes les maladies de la gorge, des bronches et des poumons.

Le grand jury a visité la prison hier après-midi. Il s'y trouve actuellement 33 détenus, 26 hommes et 7 femmes. Tout a été trouvé en parfait ordre, et M. le geôlier Kehoe a été l'objet de compliments très flatteurs.

La neige vient de faire son apparition, et s'il vous faut une bonne voiture d'hiver, adressez-vous chez M. P. Boileau, No. 28 rue Clarence. Ce monsieur a en mains, à l'heure qu'il est, plusieurs jolies voitures d'hiver simples et doubles. M. Boileau prend aussi des commandes pour la manufacture de toutes sortes de voitures ; les réparations sont également exécutées avec promptitude et à BON MARCHÉ dans ses ateliers. 3 nov 18

C'est demain soir que quelques-uns des amateurs les plus avantageusement connus d'Ottawa doivent donner une grande représentation dramatique et musicale à la salle St Jean Baptiste, au bénéfice de la musique des Chaudières. Qu'on ne l'oublie pas, et qu'on s'y rende en foule.

1000 lbs de bon beurre à cuisiner, à vendre chez N. A. Savard à 14 cts, la livre.

Black, l'un des huit prisonniers qui ont été condamnés au pénitencier pour la vie comme auteurs des attentats criminels de Steward et de la rue Théodore, persiste à déclarer qu'il est innocent du crime dont on l'accuse, et Burns, Nolin, Ryan et Ralph, ses soi-disant complices, corroborent ses dires. La justice ne ferait-elle pas sagement d'éclaircir ce point.

Encore une fois, l'éclair s'allume et le ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits.

Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger ; toujours de vos enfants vous vous faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger.

Montres, bijoux de mariage et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera remis. Chez H. Norez, rue Rideau, No 30.

A la dernière séance du bureau de santé, M. le Dr St Jean a déclaré qu'il s'est toujours fait un scrupuleux devoir de signaler à qui de droit chaque cas de variole venu à sa connaissance dans sa pratique comme médecin. Il a ajouté que toute rumeur allant à dire le contraire est mensongère ou erronée.

Huitres monstres !—M. N. A. Savard invite ses pratiques et le public en général à aller examiner les huitres qu'il vient de recevoir. La plus petite de ces huitres mesure six pouces ; elles sont détaillées à 2 centimes pièce, et une demi-douzaine remplissent une assiette.

La Cour de Révision a siégé pour la dernière fois hier soir. L'évaluation de la propriété de James Peterkin, rue Concession, a été réduite de \$1000 à \$900 ; celle de la propriété de L. Voligny, rue Clarence, de \$1,750 à \$1700 ; celle de la propriété de J. Young, rue St André, de \$850 à \$800 ; celle de la propriété de J. Arnoldi, rue Victoria, de \$7000 à \$6700. Plusieurs autres appels ont été rejetés.

Un pénible accident est arrivé près de la station de Maxwell, chemin de fer du Canada. Atlantique, hier matin. Un serre-frein du nom de Henry Brickwood est tombé entre deux chars de fret, pendant que le train était en mouvement, et a eu la tête entièrement détachée du corps par les roues. Les restes de l'infortuné Brickwood ont été rapportés à Ottawa hier après-midi. Le délut n'était âgé que de 30 ans, et avait épousé, il y a environ un an, la sœur de M. John Gray, du département de la Justice.

Hier soir et cette après-midi, un auditoire nombreux remplissait comme d'habitude la salle du Théâtre Royal, orchestre, parterre, loges et galeries. M. Gilmour et ses sociétaires se sont surpassés et ont remporté un éclatant succès. On représentera "Streets of New-York" pour la dernière fois ce soir, et la semaine prochaine on jouera "The Veteran," une pièce dont l'on dit beaucoup de bien.

On a besoin d'un commis d'expédition pour prendre charge du département des étoffes à robes, chez PIGEON, PIGEON & CIE

Le shérif Sweetland a permis aux parents des criminels auteurs des vols de Steward et de la rue Théodore d'avoir une entrevue avec les condamnés avant leur départ pour le pénitencier. Tous ont profité de cette faveur, à l'exception du père de William Black et de la mère de Henry Goodman qui sont très-souffrants.

Si vous craignez de devenir constipé à cause de votre dyspepsie et de votre manque d'appétit, on en ore si vous redoutez le choléra parce que votre estomac et vos intestins sont souvent dérangés, servez-vous sans hésiter des Amers Canadiens du Dr N. Lacerte, lesquels sont le plus sûr prophylactique ou préventif de ces redoutables maladies. 30 cts la bouteille.

La Sprucine—La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égal. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composée de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et en veloppe porte la marque de commerce. En vente chez H. F. MacCarty et C. O. Dacier, Ottawa.

COUR DE POLICE

(Présidence du juge O'Gara) Ottawa, 14 octobre. W. Graves, désordre, \$2 d'amende et \$2 de frais. Patrick Navin, vagabondage, cause remise à lundi. G. D. Dawson, vente de liqueurs après les heures prescrites par la loi, \$20 d'amende et \$2 de frais. David Dood et James McBride, assaut, \$1 de frais.

Livres de Méditations pour le mois de Novembre

Le mois des Morts, Méditations pour le mois de Novembre, Horloge de la Passion, le Crucifix, le plus beau des livres, manuel de l'Heure Sainte, un Aide dans la Douleur, le Ciel Ouvert, Douleuse Passion, l'Âme sur le Calvaire, l'Eucharistie Méditée, Année Spirituelle, Nourriture de l'Âme, Dévotion au Sacré-Cœur, Méditations pour tous les jours. Les ouvrages sont en vente chez P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

James B. Bowes

ARCHITECTE Chambre 25, SCOTISH ONTARIO CHAMBERS RUE SPARKS. Ottawa, 18 avril 1885

G. J. Labelle,

Huissier de la Cour Suprême, B. C. RUE BRITANNIA, HULL. Ottawa, 20 nov. 1885

L'HIVER ! L'HIVER !

J. COTE,

Importateur et manufacturier de Chapeaux, Casques, Mitaines, Capots en Fourrures, Etc.

Des avantages extraordinaires sont actuellement offerts aux Dames qui désirent se procurer des BORDURES EN PEAU DE DIVERSES ESPECES, MANTEAUX EN SOIE DOUBLES EN FOURRURE, COLLERETTES, ETC. 128, Rue Rideau

AMERS CANADIENS ou TRESOR DES DYSPÉPTIQUES

Cette préparation agit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Fœtus et des Reins, les hypostopies et les Rhumatismes. Préparé par le Dr N. LACERTE. Lévis, P. Q.

Prix : 30 cts la bouteille. En vente chez les pharmaciens et en dépôt chez ELZEAR ALARIK, 71 rue Bolton, Ottawa, 26 juillet 1884

VACCINATION COMPULSOIRE

Avis est par le présent donné que le Bureau de Santé local a décidé de mettre en force les clauses du chapitre 191 des Statuts révisés de la province d'Ontario, concernant la vaccination compulsive. Pour l'avantage du public, les médecins dont les noms suivent, nommés vaccinateurs publics par le Conseil Municipal, seront tous les jours, (les dimanches exceptés), à leur bureau respectif de 2 à 4 heures de l'après-midi, pour remplir les devoirs de leur charge.

POUR LA SECTION OUEST DE LA VILLE : M. le Dr B. Small, 538 rue Wellington. M. le Dr S. Wright, 80 rue Queen. M. le Dr A. Trudel, 330 rue Slater.

POUR LA SECTION EST : M. le Dr Voligny, 122 rue Clarence. M. le Dr Powell, 199 rue Rideau. M. le Dr Hunter, 144 rue York.

A. BOILLARD, Officier de santé.

Le STOCK de BANQUEROUTE

DE L. L. A. Crison, Acheté à 47 1/2 cents dans la piastre.

Grande Vente de Déménagement.

Chaque piastre au valeur du dit stock doit être réalisée avant le 25 NOVEMBRE.

Date à laquelle il va nous falloir remettre le magasin à ses propriétaires. D'immenses transactions vont donc s'accomplir.

Venez de suite, et profitez de cette grande vente de

BONNES MARCHANDISES, Unique par les avantages qu'elle offre à l'acheteur. Etoffes à Robes, Soies, Etoffes de Laine, Couvertures, Articles de Modes, Draps, etc.

A. BLAIS, NO. 332 RUE WELLINGTON.

FABRIQUE NATIONALE DE PLACAGE D'OTTAWA.

On y fait des placages en or, argent et nickel au moyen de l'électricité, on encore un argent, oriel et cuivre solides ; on plaque aussi des garnitures d'atelage et de voitures d'été et d'hiver, des boutons de porte, des numéros de bancs, etc. On répare et on plaque à nouveau les vieux articles de manière à leur donner la valeur de neufs. Ses ordres sont remplis avec promptitude.

Fabrique et Bureau, 79 rue Bank. E. BAZIRE et E. ALLAIRE, 19 Oct. 1885—3m Propriétaires.

Conservatoire de Musique,

333 RUE SUSSEX, JULES HAEMERS, Elève du Conservatoire de Paris et Professeur de Piano au Collège d'Ottawa. Prix modérés pour commençants. 13 octobre 1885—1a.



CONTRAT POUR FOURNITURE DE SACS DE MALLE

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maître Général des Postes, (pour le Bureau des Impressions, &c.) portant la suscription "Soumission pour Sacs de Malle" seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi LUNDI, le 2 NOVEMBRE 1885, pour la fourniture, au Département des Postes du Canada, des sacs dont il aura besoin de temps en temps pour le Service Postal du Dominion.

Des échantillons des Sacs, qui devront être fournis, peuvent être vus aux Bureaux de Poste à Halifax, N. E., St-Jean N. B., Charlottetown, I. P. E., Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Man., Victoria, C. B. ou au Département des Postes à Ottawa.

Les Sacs qui seront fournis devront, tant qu'au matériel et à la confection, être semblables aux échantillons, et être délivrés de temps en temps au fur et à mesure qu'ils seront requis à Ottawa.

Le contrat, s'il est rempli d'une manière satisfaisante, contiendra pour un terme de quatre années, pourvu toutefois que le travail et le matériel employé soient à la satisfaction du Maître Général des Postes. Chaque soumission devra spécifier le prix demandé par sac dans les formes et espèces prescrites par la formule de soumission, et être accompagnée de la signature de deux personnes responsables, promettant que dans le cas où la soumission serait acceptée, le contrat sera dûment exécuté par la partie soumissionnaire pour le prix demandé, et promettant aussi d'être responsables avec le contracteur, dans la somme de deux mille piastres pour la due exécution du contrat.

On pourra se procurer des formules imprimées, de soumissions et de cautionnements, aux Bureaux de Poste ci-dessus mentionnés, ou au Département des Postes, à Ottawa.

Le département ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. WILLIAM WHITE, Secrétaire.

Département des Postes, Canada, Ottawa, 1er Octobre 1885

N.B.—La date pour la réception des Soumissions pour Fourniture de Sacs de Malle a été prolongée d'un mois (jusqu'à midi de Mercredi le 2 Décembre, 1885), certains changements ayant été faits dans la formule de proposition. On pourra se procurer la formule amendée aux bureaux de poste suivants :—Halifax, N. E., St-Jean, N. B., Charlottetown, I. P. E., Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Hamilton, Winnipeg, Man., Victoria, C. B., ou au Département des Postes à Ottawa.

WILLIAM WHITE, Secrétaire.

Département des Postes, Canada, Ottawa, 24 Octobre 1885.